

31 OCTOBRE 2000

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **ORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 31 octobre **2000** à 16 heures 30 à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

JEAN McMASTER
PIERRE BRASSARD

PAUL M. ROLLAND
JEAN-GUY TARTE

Messieurs les conseiller **ONIL COUTURE** et **JEAN-JACQUES BOISVERT** sont absents de leur siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**

Monsieur **ANDRÉ BENOÎT**, gestionnaire principale, directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2000-10-485 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 31 OCTOBRE 2000
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

31 OCTOBRE 2000

- 2000-10-486 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 839-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX »
- AM 5.3 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT RELATIF À L'INSTALLATION DE PONCEAUX
- N. M. 5.4 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 840-2000 RELATIF À L'INSTALLATION DE PONCEAUX

6. RÈGLEMENT

7. AFFAIRES COURANTES

- 2000-10-487 7.1 DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, POUR L'INSTALLATION DE LA TÉLÉMÉTRIE AU LAC BROMONT
- 2000-10-488 7.2 AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR NICOLAS ROUSSEAU À FAIRE, POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE BROMONT, TOUTES LES DEMANDES DE CERTIFICATS D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE
- 2000-10-489 7.3 ADJUDICATION DU CONTRAT DE PAVAGE DU CHEMIN DE MISSISQUOI
- 2000-10-490 7.4 AUTORISATION DONNÉE POUR FAIRE DES DEMANDES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC ET/OU QUÉBEC-CANADA

8. AFFAIRES DU PERSONNEL

- 2000-10-491 8.1 EMBAUCHE DE MONSIEUR DANIEL POTVIN, POUR UNE PÉRIODE DE TROIS (3) SEMAINES, À PARTIR DU 6 NOVEMBRE 2000, PROJET DU CENTRE D'INFORMATION ÉCONOMIQUE

9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 2000-10-492 11. LEVÉE DE LA SÉANCE

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O. M. A.

31 OCTOBRE 2000

2000-10-485

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 31 OCTOBRE 2000**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du Conseil municipal du 31 octobre 2000 avec la modification suivante :

- le sujet numéro 5.4 est retiré de l'ordre du jour.

ADOPTÉ

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX
MUNICIPAUX**

Monsieur le conseiller **JEAN McMASTER** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

2000-10-486

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 839-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LES
ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

31 OCTOBRE 2000

DE dispenser le greffier de faire la lecture du règlement numéro 839-2000 intitulé « RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX », lors de son adoption.

ADOPTÉ

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
RELATIF À L'INSTALLATION DE PONCEAUX**

Monsieur le conseiller **PIERRE BRASSARD** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement relatif à l'installation de ponceaux.

N. M.

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 840-2000 RELATIF À L'INSTALLATION DE PONCEAUX**

Le sujet numéro 5.4 est retiré de l'ordre du jour.

2000-10-487

**DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, POUR
L'INSTALLATION DE LA TÉLÉMÉTRIE AU LAC BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite procéder à l'installation d'un système de télémétrie à la plage du lac Bromont afin d'être avertie, en tout temps, des variations du niveau du lac ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

31 OCTOBRE 2000

D'approuver la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Faune, faite par Monsieur Nicolas Rousseau, directeur des travaux publics, relativement à l'installation d'un système de télémétrie au lac Bromont.

D'autoriser Monsieur Rousseau à présenter ladite demande au ministère et de la signer, pour et au nom de la Ville de Bromont.

QUE le projet d'installation d'un système de télémétrie au lac Bromont, ne contrevient pas à la réglementation municipale de la Ville de Bromont.

QUE, conséquemment à la réception du certificat d'autorisation, Monsieur Rousseau soit autorisé à dépenser une somme ne dépassant pas **DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$)**, taxes incluses, pour la réalisation dudit projet.

ADOPTÉ

2000-10-488

AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR NICOLAS ROUSSEAU À FAIRE, POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE BROMONT, TOUTES LES DEMANDES DE CERTIFICATS D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Monsieur Nicolas Rousseau, directeur des travaux publics, à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, toute demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Faune.

ADOPTÉ

2000-10-489

ADJUDICATION DU CONTRAT DE PAVAGE DU CHEMIN DE MISSISQUOI

ATTENDU la résolution numéro 2000-10-459 intitulé « Adjudication du contrat de pavage » ;

31 OCTOBRE 2000

ATTENDU QUE la reconstruction d'une section de la rue de Missisquoi est maintenant terminée ;

ATTENDU QUE le pavage de ladite section de la rue de Missisquoi avait été prévu dans l'appel d'offres numéro 2000-001 « La réalisation de travaux de pavage » ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ajouter une section de la rue de Missisquoi au contrat de pavage de rue adjudé au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction DJL, au taux de cinquante-huit dollars et cinquante-quatre cents (58,54 \$) la tonne métrique, pour un montant total estimé de **DIX-NEUF MILLE VINGT-CINQ DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (19 025,50 \$)**, taxes en sus.

ADOPTÉ

2000-10-490

AUTORISATION DONNÉE POUR FAIRE DES DEMANDES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC ET/OU QUÉBEC-CANADA

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Monsieur Nicolas Rousseau à effectuer et à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, les demandes dans le cadre des programmes d'infrastructures Québec et/ou Québec-Canada.

ADOPTÉ

2000-10-491

EMBAUCHE DE MONSIEUR DANIEL POTVIN, POUR UNE PÉRIODE DE TROIS (3) SEMAINES, À PARTIR DU 6 NOVEMBRE 2000, PROJET DU CENTRE D'INFORMATION ÉCONOMIQUE

31 OCTOBRE 2000

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher temporairement Monsieur Daniel Potvin, pour une période de trois (3) semaines, à partir du 6 novembre 2000, relativement au projet d'implantation du Centre d'information économique.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de question.

2000-10-492

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER